

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



NOUVELLE RÉGLEMENTATION

## Mon Conseil Stratégique Phytosanitaire, je n'oublie pas d'y penser !

### Les AVANTAGES

- > **Prendre du recul** sur vos pratiques, pour les ajuster au mieux, anticiper les itinéraires futurs et établir un plan d'actions adapté
- > **Optimiser vos pratiques** phytosanitaires en répondant aux évolutions réglementaires et aux attentes sociétales
- > **Repenser la stratégie** de votre système de culture et répondre à vos objectifs

- *La loi de séparation des activités de vente et de conseil des produits phytosanitaires est entrée en vigueur au 1er janvier 2021, dans l'optique de réduire leur utilisation.*
- *Les agriculteurs ont l'obligation de recourir à un conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires (CSP)*
- *Toutes les exploitations agricoles sont concernées*

# Conseil Stratégique Phytos

## Notre solution d'accompagnement



### QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les exploitations agricoles sont concernées et tous les agriculteurs détenteurs du certiphyto DENSA. Il faudra un CSP par exploitation.

*Nul besoin de réaliser un CSP pour chaque associé d'une même exploitation, un seul CSP suffit.*

### Exemption et allègement dans les cas suivants :

- exploitation en Agriculture Biologique
- exploitation en HVE niveau 3
- exploitation avec des Petites surfaces agricoles : présentation d'un seul CSP.



### CSP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'un diagnostic suivi d'un plan d'action, élaboré avec mon conseiller, visant à optimiser les stratégies de lutte contre les bioagresseurs.



### OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

- Dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC : un 1<sup>er</sup> CSP avant le 31/12/2023
- Pour pouvoir renouveler le certiphyto :
  - > 2 conseils à réaliser en 5 ans
  - > Espacés de minimum 2 ans et maximum 3 ans



### LIVRABLES

Sous 1 mois après le rendez-vous :

- Le diagnostic (à la demande du client)
- Un plan d'action détaillé
- Une attestation, Conseil Stratégique à l'utilisation des produits Phytosanitaires



### POUR ALLER PLUS LOIN

Gagnez du temps au quotidien et pour la réalisation du Conseil Stratégique avec



Réalisez un diagnostic rapide de votre exploitation grâce à «VISION 360» Repensez votre système à l'aide d'une approche globale de votre exploitation.

## MODALITÉS, TARIFS ET CONDITIONS DE VENTE SUR DEMANDE.

## Votre interlocuteur

### Chambre d'agriculture de la Meuse Siège à Bar Le Duc

Les Roises  
Savonnières devant Bar  
CS 10229 - 55005 BAR LE DUC Cedex

### Antenne à Bras sur Meuse

Maison de l'agriculture  
La Warpillière ZA du Wameau  
55100 BRAS SUR MEUSE  
Tél. : 03 29 83 30 30 - Fax : 03 29 76 29 29  
mail : [accueil@meuse.chambagri.fr](mailto:accueil@meuse.chambagri.fr)

[www.meuse.chambre-agriculture.fr](http://www.meuse.chambre-agriculture.fr)

UN CONSEIL  
PHYTOPHARMACEUTIQUE  
NEUTRE ET OBJECTIF !  
AGRÉÉ PAR LE MINISTRE  
EN CHARGE DE  
L'AGRICULTURE,  
SOUS LE NUMÉRO  
IF01762

### Marine LACUISSE

Conseillère agronome  
Référente CSP

03 29 76 81 19 - 06 22 12 61 76  
[marine.lacuisse@meuse.chambagri.fr](mailto:marine.lacuisse@meuse.chambagri.fr)



LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION